

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DE BASE**  
**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE KHENCHELA**  
**CODE FISCAL : 408015000040090**

**ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE**

**PROGRAMME ENTRETIEN DES ROUTES DU WILAYA – (TRANCHE 2026)  
PROJETS:**

- LOT N°01 :ENTRETIEN D’UN OUVRAGE D’ART SUR LA ROUTE DE WILAYA  
N 05 AU PK 52+250**
- LOT N°02 ENTRETIEN D’UN OUVRAGE D’ART SUR LA ROUTE DE WILAYA  
N 172AU PK 18+300**
- LOT N°03 ENTRETIEN D’UN OUVRAGE D’ART SUR LA ROUTE DE WILAYA  
N 05AU PK 12+700**
- LOT N°04 ENTRETIEN D’UN OUVRAGE D’ART SUR LA ROUTE DE WILAYA  
N 172AU PK 32+100**
- LOT N°05 ENTRETIEN D’UN OUVRAGE D’ART SUR LA ROUTE DE WILAYA  
N 05AU PK 13+000**
- LOT N°06 ENTRETIEN D’UN OUVRAGE D’ART SUR LA ROUTE DE WILAYA  
N 45A AU PK 03+200**

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public : La direction des travaux public de la wilaya de khenchela informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacite minimales **07/2026**, relatif au projet cité ci-dessus publiés dans le quotidien national : **Eljournhour-erriadi** en date du **26/03/2026** et **Le Courrier d'Algérie** en date du **26/03/2026** qu'a l'issue de l'évaluation et analyse des offres, l'entreprises soumissionnaire figurant dans le tableaux ci-dessous est déclarée attributaire à titre provisoire du marché.

N°	Entreprise	N° FISCAL	Montant de la soumission (DA)en TTC	Montant de la soumission APRES LA CORRECTION (DA)en TTC	délais de réalisation MOIS	Note Tech	Critère de choix
01	SNC LES FRERES BALOULI	000240048258671	40.126.800.00	40.126.800.00	06	82/90	Suivant cahier des charges
02	EURL BEN AMARA	000640048272190	32.986.800.00	35.985.600.00	06	62/90	Moins disant
03	E.G.T.P.H OUCHEN ABED RAZZEK	175400300086195	30.333.100.00	30.333.100.00	06	82/90	Moins disant
04	EST INFRUCTUEUX						
05	EST INFRUCTUEUX						
06	EST INFRUCTUEUX						

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le BOMOP ou la presse, auprès de la commission des marchés de la wilaya avec un bordereau (reçu) en cas d'absence de ce dernier le recours sera rejeté conformément aux dispositions d'articles 82 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Tout soumissionnaire souhaitant prendre connaissance des résultats détaillé de l'évaluation technique de son offre est invite a se rapprocher de la direction des travaux publics bureau n° 09 dans un délai de trois (03) jours à partir de la première date d'apparution conformément aux dispositions d'articles 82 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.